



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 SEPTEMBRE 2025

Délibération n° DEL 2025-044

Le **23/09/2025** à 19h00, le conseil municipal de la commune de Viry dûment convoqué le **17/09/2025**, s'est réuni en session officielle, dans les locaux de la salle de l'Ellipse, 140 rue Villa Mary, sous la présidence de M. Laurent CHEVALIER, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 24

Présents : 12

CHEVALIER Laurent, Maire, DUPONT Lorelei, BARBIER Claude, SECRET Michèle, AMSALEM Ronan, RODRIGUEZ Sandrine, BONHOMME Samuel, BERON Alexandra, LARCHER Patrick, adjoints, VIOLLET Michèle, DE VIRY François, MOYNAT Raphaël

Procurations : 01

VIOLLET Pierre a donné pouvoir à VIOLLET Michèle

Absents : 12

VIOLLET Pierre, MATTANA Alain, DUPENLOUP Nathalie, DEMALTE Carine, PANTACCHINI Julien, BARBIER Savoya, SECRET Michel, DE VIRY Henri, MERLOT Cédric, CHEVALIER-NEILSON Lucy, ROSAY Jacques, LEFORT Agnès

Secrétaire :

DUPONT Lorelei

Publicité : Acte certifié exécutoire compte-tenu de sa :

- ☒ Transmission à la préfecture le 30/09/2025
- ☒ Publication le 02/10/2025

Objet : Mise à jour du tableau des emplois permanents et non permanents - Service scolaire

Mme Lorelei DUPONT, adjointe déléguée aux ressources humaines, explique à l'assemblée, que des modifications doivent être apportées au tableau des emplois permanents et non permanents, afin de prendre en compte le départ à la retraite d'un agent du service scolaire et son remplacement. Elle propose à l'assemblée de supprimer le poste d'adjoint d'animation principal 1^{ère} classe à temps non complet 34.19/35^{ème} et de créer un poste d'adjoint d'animation à temps non complet 34.19/35^{ème}.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L. 2121-29,
Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment l'article L. 313-1,

Entendu l'exposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Article 1 :

Décide de supprimer, à compter du 01/09/2025, le poste d'adjoint d'animation principal 1^{ère} classe à temps non complet (34.19/35^{ème}) créé par délibération n° DEL 2024-054 du 15/10/2024).

Article 2 :

Décide de créer, à cette même date, un poste d'adjoint d'animation à temps non complet (34.19/35^{ème}).

Résultat du vote :

Pour : 13 voix	Contre : 00 voix	Abstention : 00 voix
----------------	------------------	----------------------

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Maire de la commune de Viry dans le délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble, par voie postale (2 place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble cedex) ou par voie électronique (www.telerecours.fr) dans le délai de deux mois à compter de la publication ou de la notification de la présente délibération, ou à compter de la réponse de la commune de Viry, si un recours gracieux a été préalablement déposé.

Pour extrait conforme

Le Maire,
Laurent CHEVALIER

La Secrétaire,
Lorelei DUPONT

Signé le 30/09/2025

Signé le 02/10/2025